



Conseil communal du lundi 21 février 2022

Compte-rendu

Le Conseil communal s'est réuni à la salle du Vert Galant ce lundi 21 février 2022 (2 conseillers étaient absents).

La séance a débuté par la prise d'acte :

- de la vérification encaisse du Directeur financier au 31 décembre 2021,
- de l'arrêté pris en séance du 19 janvier 2022 par le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville qui conclut l'approbation du budget communal de l'exercice 2022,
- de la décision du 26 janvier 2022 du Service public de Wallonie - Département des Finances locales - Direction de la Tutelle financière dans laquelle il est porté à notre connaissance que le Règlement-redevance relatif à l'occupation de box à vélo sur le territoire de la Commune de Beauvechain - Exercice 2022 à 2025 est approuvé.

La séance s'est poursuivie avec l'approbation de :

- l'avenant n° 3 à la convention de dessaisissement entre la commune de Beauvechain et l'Intercommunale du Brabant wallon relative à la gestion de collecte des ordures ménagères et des encombrants incluant la collecte des déchets organiques et la collecte en conteneur à puce.
- la convention de dessaisissement entre la commune de Beauvechain et l'Intercommunale du Brabant wallon relative à l'octroi de la subsidiation en matière de prévention des déchets par la contribution forfaitaire de 30 cents par habitant et par an.
- la convention entre la commune de Beauvechain et l'intercommunale in BW relative à la collecte et la valorisation des bâches agricoles, sous réserve que in BW signale préalablement tout dépassement de coût et le montant répercuté à la commune au prorata du nombre d'habitant.

Le conseil a ensuite marqué son accord pour l'organisation :

- des Plaines communales de vacances pour les enfants de 2,5 à 12 ans de 9h00 à 16h00, du 25 juillet au 12 août 2022, d'en fixer la participation financière des parents ainsi que la rémunération journalière du personnel d'encadrement.
- d'une semaine de stage spécifique pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans, du 01 au 05 août 2022, en collaboration avec le Centre culturel de Beauvechain
- d'une semaine d'activités communales du 16 au 19 août 2022 sur le thème du Bien-Être pour les enfants âgés de 2.5 à 12 ans, en collaboration avec les partenaires bien-être de l'entité qui répondront à la sollicitation de la commune.
- d'une semaine d'activités communales du 22 au 26 août 2022 sur le thème Nature et Grand Air pour les enfants âgés de 2.5 à 12 ans.

Le Conseil a également approuvé le rapport d'avancement final 2021 arrêté au 31 décembre 2021 établi par le Conseiller en énergie



Pour terminer, le conseil communal a décidé de procéder à la modification de la numérotation de la rue Longue à Beauvechain, d'avertir tous les riverains des changements apportés et de prendre en charge les frais administratifs communaux résultant de cette mesure.

A la demande de Monsieur Eric EVRARD, Conseiller communal du groupe NENA, trois propositions complémentaires ont été rajoutées à l'ordre du jour du Conseil. Ces trois points ont été retirés à la demande de Monsieur Eric EVRARD.

- signature d'un bail longue durée entre l'administration communale et le Pouvoir Organisateur de l'Ecole Saint-Charles située à Nodebais.
- suppression du loyer annuel de 2000 euros de l'école Saint-Charles à Nodebais.
- Dans les 12 mois, l'administration communale s'engage à faciliter un espace suffisamment vaste afin d'accueillir dans des conditions adaptées et décentes les animés et animateurs de l'Unité Saint-Christian.

Durant la séance à huis clos (séance qui traite de personnes), le Conseil communal a confirmé plusieurs décisions relatives au personnel enseignant de l'école communale.

Pour rappel, l'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de chaque séance sont à consulter sur le site Internet communal (<https://www.beauvechain.eu/ma-commune/vie-politique/conseil-communal>).

Le public est le bienvenu pour assister aux échanges !